


**SWISS GREEN**


## Tapis de fleurs sauvages SWISS GREEN



Transformez n'importe quelle zone en un pré fleuri, avec les tapis de fleurs sauvages pré-cultivés de **SWISS GREEN**.

Les tapis sont pré-cultivés pendant 6 à 7 mois sur un **substrat naturel** sans l'utilisation de filets de renforcement ou de fibres plastiques. Cela signifie qu'ils ne laissent pas de résidu dans le sol. Toutes les semences de fleurs sauvages semées sont des **variétés vivaces**. Ces tapis peuvent être facilement installés sur un sol préparé, même sur des terrains en pente. Ils sont idéaux pour les talus, les zones de rétention, les parcs et les nouveaux aménagements. Ils conviennent également pour créer des îlots de fleurs sauvages au sein de pelouses existantes, ajoutant ainsi des touches de verdure et de couleur dans les espaces publics.

Ces tapis de fleurs sauvages innovants sont cultivés avec des espèces de **fleurs sauvages locales**. Grâce à leur cycle de végétation complet en extérieur, sous des conditions contrôlées pendant la phase de culture, ils sont pratiquement exempts de mauvaises herbes et fleurissent dès la première année après leur installation. C'est une solution efficace pour obtenir rapidement des résultats visuels et favoriser la biodiversité.

**Une solution naturelle et rapide, parfaite pour de nombreuses situations.**



### Avantages de cette approche:

- Des résultats rapides, sans phase d'établissement longue
- Une couverture immédiate du sol = protection contre l'érosion
- Les premières fleurs apparaissent en quelques semaines
- Faible infestation de mauvaises herbes (peu de mauvaises herbes émergentes)
- Pas de désherbage nécessaire = facilite l'entretien et demande moins de connaissances des variétés de la part du personnel d'entretien
- Création possible également en automne jusqu'en novembre (en dehors de la période de semis)
- Installation sûre = risque réduit de pertes d'espèces
- Plus facile à mettre en place qu'un semis
- Convient également pour la végétalisation des talus (endroits où un semis serait difficile)



### Mode de pose

- Nivelier le sol de la même manière que pour la pose de gazon en rouleaux. Eliminer toute végétation existante. Aérer légèrement la couche porteuse et la niveler uniformément. Veiller à un léger recompactage du sol.
- Poser les tapis de fleurs sauvages en système de liaison.
- Sur les pentes, il est recommandé d'utiliser des clous de gazon.
- Arroser légèrement (au cours des premières semaines, les plaques ne doivent pas se dessécher).
- Une pose entre mars et mai, ainsi qu'entre septembre et novembre, est optimal.
- La première tonte devrait avoir lieu dès que les fleurs sauvages se sont fanées (juin-juillet). Les déchets de tonte doivent rester sur la surface, puis retirés afin de favoriser la propagation des fleurs sauvages.



### Dimensions par tapis

- 100 x 50 cm (ce qui équivaut à 0.5 m<sup>2</sup> par tapis)
- 30 m<sup>2</sup> par palette
- 3 - 4 cm épaisseur des plaques
- 14 kg par plaque



## Prairie de fleurs sauvages sèches 810 – sites secs et riches en nutriments



Pour la création de prairies de fleurs sauvages colorées dans le style classique des prairies de Fromental. Elle convient particulièrement aux emplacements **secs et chauds, de fertilité moyenne à élevée**. Cette prairie de fauche extensive et riche en fleurs sauvages, a une large gamme d'utilisations, y compris dans **les parcs, les zones périphériques et les espaces de présentation**. La sauge des prés est une espèce typique pour cette communauté de plantes. Toutes les composantes sont des **écotypes suisses produits en Suisse**. Emplacements dans la région du Plateau, des Trois-Lacs, La Plaine, le Bassin lémanique, zones plus basses des Préalpes. La période de floraison va de mi-mai à début juin, avec une deuxième floraison en juillet. Dès que le Fromental a produit des semences mûres (1ère à 2ème semaine de juin), la fauche peut commencer. Hauteur de coupe env. 8 à 10 cm.

### Composition

**Fleurs sauvages :** Achillea millefolium, Anthyllis carpatica, Bellis perennis, Campanula glomerata, Campanula patula, Campanula rotundifolia, Centaurea jacea, Centaurea scabiosa, Clinopodium vulgare, Crepis biennis, Daucus carota, Galium mollugo, Helianthemum nummularium, Hieracium pilosella, Hypochaeris radicata, Knautia arvensis, Lotus corniculatus, Leontodon autumnalis, Leontodon hispidus, Leucanthemum vulgare, Malva moschata, Onobrychis viciifolia, Origanum vulgare, Pimpinella major, Plantago lanceolata, Primula veris, Prunella vulgaris, Rhinanthus alectorolophus, Salvia pratensis, Sanguisorba minor, Scabiosa columbaria, Silene dioica, Silene nutans, Silene vulgaris, Stachys officinalis, Thymus pulegioides, Tragopogon orientalis.

**Espèces de graminées indigènes :** Anthoxanthum odoratum, Arrhenatherum elatius, Bromus erectus, Cynosurus cristatus, Festuca nigrescens, Festuca rubra rubra, Poa compressa, Poa pratensis, Trisetum flavescens.